



Logements locatifs sociaux - 2021

État d'avancement au 15 décembre

Objectifs d'agrèments

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 16 février 2021 a territorialisé l'objectif initial de 11 740 logements locatifs sociaux et mis en réserve régionale 200 logements PLAI supplémentaires.

L'objectif de 11 940 logements se décompose en **4 500** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), **5 151** prêts locatifs à usage social (PLUS) et **2 289** prêts locatifs sociaux (PLS).

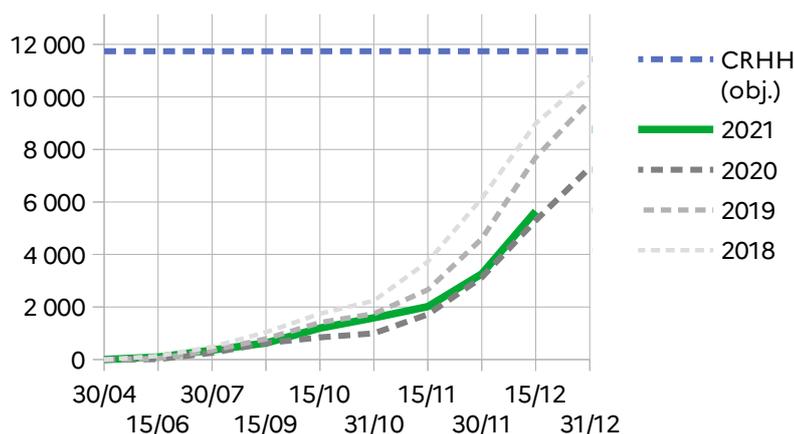
L'enveloppe budgétaire de 43,1 M€ couvre les objectifs territoriaux et inclut une enveloppe pour les bonifications pouvant être accordées aux logements PLAI/PLUS en acquisition-amélioration, ainsi qu'une enveloppe de 300 000 € pour l'appel à projet sur les matériaux biosourcés.

État de l'avancement des agrèments

En nombre de logements PLAI/PLUS/PLS

Au 15 décembre,
302 dossiers sont agréés pour
5 650 logements locatifs sociaux,
soit 48 % de l'objectif
(41 % en 2020 et 58 % en 2019).

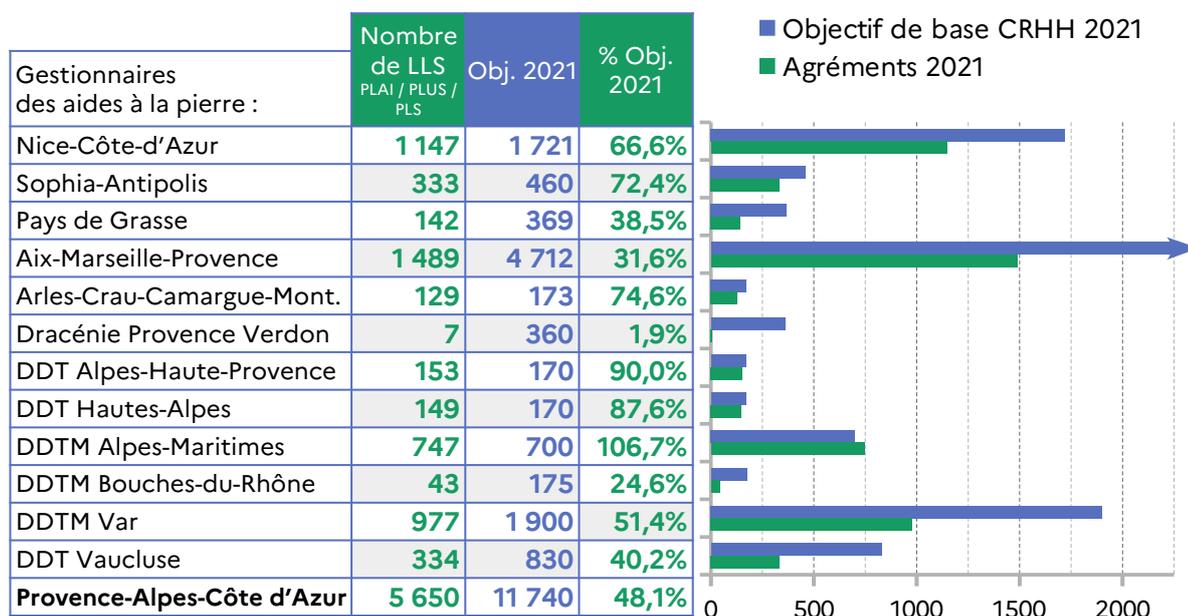
Par ailleurs, au moins 81 dossiers sont
programmés* pour 1 446 logements
**dossier en constitution chez le bailleur ou
en instruction chez le gestionnaire*



État de l'avancement des agrèments par territoire de gestion

En nombre de logements PLAI/PLUS/PLS

Au 15
décembre, la
DDTM06 a
atteint son
objectif, et 5
gestionnaires
ont agréé plus
de deux tiers de
leur objectif.



Source : Ministère chargé du logement - Infocentre SISAL (Données maîtres d'ouvrage et gestionnaires) – extraction des données le 15 décembre 2021

Réalisation : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur / Service Énergie Logement / Unité Production Logements et Foncier

Contact : uplf.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-agrements-r419.html>

Dates : 30 avril - 15 juin - 15 septembre - 15 octobre - 15 novembre - 15 décembre – janvier (bilan)

	PLAI		dont PLAI adapté		PLUS		PLS	
	PLAI agréés	/ Obj. 2021	PLAI ad. agréés	/ Obj. 2021	PLUS agréés	/ Obj. 2021	PLS agréés	/ Obj. 2021
MET NCA	269	42%	52	79%	418	56%	460	137%
CA SA	93	55%	7	41%	220	109%	20	22%
CA PG	56	41%	28	200%	52	32%	34	48%
MET AMP	859	50%	21	12%	385	19%	245	27%
CA ACCM	59	94%	0	0%	70	91%	0	0%
CA DPVA	0	0%	0	0%	6	4%	1	1%
DDT 04	63	102%	3	50%	85	79%	5	
DDT 05	45	102%	0	0%	78	173%	26	32%
DDTM 06	230	89%	17	65%	386	126%	131	96%
DDTM 13	17	27%	0	0%	24	31%	2	6%
DDTM 83	268	38%	0	0%	450	54%	259	70%
DDT 84	114	37%	0	0%	205	55%	15	10%
PACA	2 073	48%	128	29%	2 379	46%	1 198	52%

Au 15 décembre, **2 073** logements **PLAI** ont été financés pour un objectif de 4 300, soit 48 %, contre 35 % en 2020 et 53 % en 2019.

128 PLAI adaptés ont été financés, soit 29 % de l'objectif CRHH de 446.

325 logements (5,7%) sont dénombrés dans les dossiers acquisition-amélioration.

Autorisations d'engagement pour les logements PLAI et PLUS

Depuis 2015, les enveloppes territoriales fixées en CRHH sont constituées d'une enveloppe pour les **PLAI**, avec un montant moyen de subvention de **9 800 € / logement**, et une enveloppe gérée en DREAL pour le financement des primes pour les PLUS/PLAI en **acquisition-amélioration**.

Les primes, pouvant être accordées en acquisition-amélioration, dans le respect de la réglementation, ont été fixées suivant les types de situation rencontrées :

- 3 400 € / lgt en prime acquisition-amélioration de base ;
- 6 800 € / lgt si l'opération est située dans une commune retenue « action cœur de ville » ou périmètre "petite ville de demain" ;
- 6 800 € / lgt si l'opération a lieu dans un immeuble construit antérieurement à 1948 ;
- 10 200 € / lgt si l'opération contient moins de 15 logements après travaux et présente un coût de travaux supérieur à 1 000 € (HT) / m² de surface utile.

En 2021, ces primes AA peuvent être majorées jusqu'à 40%, à la libre appréciation du territoire de gestion, au cas par cas, pour répondre à une contrainte d'équilibre de l'opération.

	Consommation AE (FNAP 479)	Consommation AE (FNAP 480)
Nice-Côte-d'Azur	3 373 682	463 312
Sophia-Antipolis	919 560	156 492
Pays de Grasse	548 800	209 440
Aix-Marseille-Provence	8 770 845	157 080
Arles-Crau-Camargue Mont.	592 500	0
Dracénié Provence Verdon	0	0
DDT Alpes-Haute-Provence	829 206	72 657
DDT Hautes-Alpes	451 200	0
DDTM Alpes-Maritimes	2 089 758	203 662
DDTM Bouches-du-Rhône	166 600	0
DDTM Var	2 596 500	0
DDT Vaucluse	1 141 600	0
Acquisition-Amélioration	(inclus)	
Matériaux biosourcés	(inclus)	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	21 480 252	1 262 643

Au 15 décembre, 21,5 millions d'euros ont été engagés sur le FNAP 479 (soit 50 % de l'enveloppe initiale) et 1,26 M€ sur le FNAP 480 (PLAI Adapté), soit 18,5 % de l'enveloppe initiale. Un peu moins de 1,7 M€ a été dépensé sur l'enveloppe acquisition-amélioration.

Programmation 2021

Au 15 décembre, les gestionnaires des aides à la pierre ont programmé dans l'outil SPLS 383 dossiers (302 dossiers sont agréés et 81 dossiers, au moins, sont en constitution chez le bailleur ou en instruction chez le gestionnaire). En terme de logements (7 096), cela représente 60 % de l'objectif CRHH de 11 940 logements (contre 52% de l'objectif en 2020, et 75 % en 2019).

Les dernières perspectives remontées par les territoires de gestion laissent présager un niveau d'agrément estimé entre 8 000 et 8 700 logements au titre de 2021.

À ce stade, la bonne réception, dans les jours qui viennent, des dossiers complets déposés par les organismes, est déterminante pour atteindre ces perspectives.